



Rémunération de mon avocat

Par Ssmiling

le contrat passé avec mon avocat stipule que je dois lui régler un montant de 10% des sommes gagnées.

Je demande à la partie adverse le remboursement de certains frais engagés en raison de la procédure (avocat, huissier...) et des frais d'obsèques de mon fils.

Mon avocat peut-il me demander de lui attribuer 10% sur le remboursement de ces factures en plus des 10% dus sur le montant des indemnisations obtenues de la partie adverse ?